



ARRÊTÉ n° 23/02

**portant composition de la Commission Nautique Locale
chargée d'émettre un avis sur le projet :**

- d'identification des zones propices à l'écopage par les avions bombardiers d'eau

Le Préfet de la Charente-Maritime
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques locales ;
- VU** l'arrêté interpréfectoral n° 2021/017 en date du 26 mars 2021 du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet du département la Charente-Maritime portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 4 mars 2022 donnant délégation de signature à Monsieur Alain PRIOL Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 8 mars 2022 donnant délégation de signature aux agents de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une Commission Nautique Locale est instituée pour émettre un avis sur le projet :

- d'identification des zones propices à l'écopage par les avions bombardiers d'eau.

ARTICLE 2

Cette commission est constituée comme suit :

Membres de droit :

Monsieur Christophe MANSON, délégué à la mer et au littoral ou Madame Elsa TUDAL, Responsable du service des Activités Maritimes, président·e, représentant le préfet du département de la Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique ;

Madame Elsa TUDAL, Responsable du service des Activités Maritimes ou Monsieur François AMAUDRIC DU CHAFFAUT, Adjoint à la responsable du service des Activités Maritimes, représentant le directeur départemental des territoires ;

Monsieur RONAN Lucas, représentant le conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

Membres temporaires :

Représentants plaisanciers

Jean-Jacques COUDRAY	8, rue de la Pierrière 17220 Bourgneuf	Titulaire
Pascal POTIER	111 rue des Embruns 17940 Rivedoux	Suppléant

Représentants pilotes

M. Timothee PONROY	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Titulaire
M. Alexandre BACHY	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Suppléant

Représentants marins au commerce

M. Philippe COURCAUD	3 Promenoir des Courealeurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Titulaire
M. Damien COURCAUD	3 Promenoir des Courealeurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Suppléant

Représentants CDPMEM

M. Philippe MICHEAU	10 rue de la Libération 17480 Le Château d'Oléron	Titulaire
M. Eric BLANC	44 rue Bertrand 17600 L'Eguille	Suppléant

Représentants CRC

M. Benoît DURIVAUD	2 Ter rue des Maurines 17230 Charron	Titulaire
M. Philippe MORANDEAU	Rue du Marais La Chevalerie 17480 Le Château d'Oléron	Suppléant

ARTICLE 3

La Direction départementale des territoires et de la mer consulte de manière électronique les membres de la CNL. Les membres de la CNL sont invités à présenter leurs observations et leurs avis par courriel électronique.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié aux membres temporaires et suppléants. Il sera affiché à la diligence du Directeur départemental des Territoires et de la Mer, au Service des Activités Maritimes de la Délégation de la Mer et du Littoral.

ARTICLE 5

Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le **04 MAI 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires
et de la Mer adjoint, Délégué à la mer et au littoral



Christophe MANSON

Destinataires :

- Tous membres temporaires et suppléants

Copies :

- Préfecture de la Charente-Maritime
- Préfecture maritime de l'Atlantique
- Site de Marennes pour affichage

